

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRANDE-SYNTHÉ
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2026MAN046

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public –
Service événementiel - 2026

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L 113-2,
- Considérant la demande du service de formation de la Police Nationale

AUTORISONS

La Police Nationale à organiser des actions de prévention- rapprochement Police/Population sur la digue de Mer.

Sous réserve :

- Que la sécurité des passants soit assurée
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable

Pour le mardi 25 aout 2026, le mercredi 26 aout 2026 et le jeudi 27 aout 2026

DESTINATAIRES : M. le premier adjoint

M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES

M. le Commandant de Police Nationale

M. le Chef de la Police Municipale

M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers de GRAVELINES

M. le Responsable du Service Événementiel,

Le service de formation du Ministère de l'Intérieur.

Fait à GRAVELINES,

30 JUIN 2026

Mis en ligne le : 30 JUIN 2026

Le Maire,

Bertrand RINGOT

